



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**  
**Administration Finances et Commande Publique**

**1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS**

**Adresse :** Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

**Pouvoir Adjudicateur :** Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

**2 - Objet du marché : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

**3 - Mode de passation choisi :** procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

**4 – Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :**

première période 80 000 €

1ère année de reconduction : 60 000 € HT

2ème année de reconduction : 60 000 € HT

**5 – Durée du marché :** pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2021, renouvelable tacitement deux fois pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

**6 - Date limite de remise des offres :** mercredi 22 juillet 2020 - 12h00

**7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature :** ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

**8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>**

**Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.**

**9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :**

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

**10 - Conditions de participation :**

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 14 du CCP.

**11 - Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**1 – Valeur technique de l'offre** c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée - coefficient 3 – note sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- la qualité des produits analysée sur la base d'échantillons et de fiches techniques – note sur 7
- la possibilité d'un accompagnement commercial dans l'exécution du marché et les moyens humains mis à disposition – note sur 5
- les moyens techniques mis à disposition notamment la mise en place d'un fichier informatique pour effectuer les commandes – note sur 5
- les conditions du service après vente – note sur 3

**2 – Prix et pourcentage de remise :** Coefficient 2 noté sur 20

- Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 0/15 à 15/15.

- Le pourcentage de remise hors bordereau des prix sera noté de 0/5 à 5/5.

**3 – Délai de livraison,** analysé sur la base des propositions faites par le candidat - coefficient 1 - noté sur 20

**12 - Modalités essentielles de financement et de paiement :** règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

**13 - Délai de validité des offres :** 120 jours (cent vingt jours)

**14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication :** jeudi 25 juin 2020

Le Maire,

**Serge Andrieu**